



*PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 19 DÉCEMBRE 2016*

**Nombre de conseillers :**

- en exercice : 18
- présents : 13
- votants : 16

**Date de la convocation : 14 décembre 2016**

**Présents :** Cécile BONI - Chantal COORNAERT - Jean-Louis DORTHE - Vincent DUMATRAS - Stéphanie ELDIN - Jean-Pierre FUSTINONI - Monique GARIN - Lara GLEIZES - Simone HEBRARD - Christophe MATHON - Sébastien POUCHAIN - Alain RETY - Roland RIEU

**Présent(s) avec droit de vote :** Stéphanie ELDIN (procuration de Jacques CHUVIN)  
Monique GARIN (procuration de Vincent SIMON)  
Christophe MATHON (procuration de Viviane PEYRARD)

**Excusé(s) :** Marie CASAMATTA - Jessica CHASTAGNIER

Madame Monique GARIN est élue secrétaire de séance

Le Maire procède à l'appel, énonce les procurations, constate que le quorum est atteint.

Le Maire demande s'il y a des remarques sur le Procès-verbal du dernier Conseil Municipal, Monsieur Christophe MATHON demande de rajouter la mention suivante au point « 4 - AFFAIRES SCOLAIRES »:

- Monsieur Mathon indique : « je souhaiterais que la Commune de Viviers participe également aux financements des enfants de Viviers, habitants la Cité du Barrage, scolarisés à l'École Privée de Saint-Montan ».

Monsieur Rieu répond : « cette convention ne peut intégrer les enfants du privés. Cependant, j'en ferai part à Monsieur LAVIS, Maire de Viviers ».

**1 - URBANISME (Rapporteurs : Roland RIEU)**

Le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir la parcelle cadastrée B 188 d'une superficie totale de 5 280 m<sup>2</sup> situées au Quartier La Lauze (Route d'Eylieux), propriété de Monsieur Francis CANAUD.

Le prix proposé pour cette parcelle est l'euro symbolique.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Décide** d'acquérir la parcelle ci-dessus à l'euro symbolique,

**Charge** le Cabinet d'Etudes EURYECE, d'établir l'acte d'acquisition et de procéder aux formalités de publicité foncière.

**2 - PROJET BAUGALIE (Rapporteur : Roland RIEU et Vincent DUMATRAS)**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'une salle polyvalente attenante au projet de foyer logements BAUGALIE.

Il présente le contrat d'architecte de Madame Lucie COTTON, Architecte DPLG à Coublevie (Isère), pour la tranche ferme comprenant l'esquisse et l'avant-projet sommaire de la salle polyvalente.

Le montant de cette mission s'élève à 11 400 euros HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 voix pour et 3 abstentions (Jean-Louis Dorthe, Christophe Mathon et Viviane Peyrard),

**Accepte** le contrat d'architecte de Madame Lucie COTTON pour un montant de 11 400 euros HT,

**Autorise** le Maire à signer ce contrat pour le compte de la Commune,

**S'engage** à prévoir au budget les crédits nécessaires.

Monsieur Mathon indique : « nous nous sommes abstenus car nous sommes surpris de constater que la Commune engage des dépenses sur ce projet alors qu'il a été dit au dernier Conseil Municipal du 14 novembre 2016 que cette réalisation n'était pas d'actualité... ».

Monsieur Rieu répond : « lors du dernier Conseil, nous avons indiqué que le projet de la salle polyvalente était détachée du projet de Baugalie afin de réfléchir au montage financier (notamment l'obtention des subventions), sans reporter sa construction ».

### 3 - ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE D'EYLIEUX (*Rapporteur : Roland RIEU*)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux d'élargissement de la Route d'Eylieux et les demandes de subvention auprès du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes DRAGA.

Il fait lecture de la convention de versement d'un fonds de concours de la Communauté de Communes DRAGA pour un montant de 25 000 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Accepte** les termes de la convention de fonds de concours à intervenir avec la Communauté de Communes DRAGA,

**Autorise** le Maire à signer ladite convention.

### 4 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF (*Rapporteur : Roland RIEU*)

#### 1. *Extension du réseau EU – Quartier Bauvache*

a. Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'extension du réseau d'Eaux Usées au Quartier Bauvache afin de raccorder les habitations existantes et les futures constructions et la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche.

Le coût de cette opération s'élève à 71 590,00 euros HT.

Le Maire propose de solliciter une subvention maximale auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Approuve** le projet d'extension du réseau d'Eaux Usées au Quartier Bauvache pour un montant total de 71 590 euros HT,

**Sollicite** une subvention maximale auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,

**Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération,

**S'engage** à prévoir les crédits nécessaires à cette extension.

b. Le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Il propose d'autoriser le Conseil Départemental de l'Ardèche à percevoir pour son compte la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à lui reverser.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Autorise** le Conseil Départemental de l'Ardèche à percevoir pour son compte la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à lui reverser,

**Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

#### 2. *Extension du réseau EU – Quartier La Plaine du Cour*

a. Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'extension du réseau d'Eaux Usées au Quartier La Plaine du Cours afin de raccorder les habitations existantes et les futures constructions et la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche.

Le coût de cette opération s'élève à 109 232,00 euros HT.

Le Maire propose de solliciter une subvention maximale auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Approuve** le projet d'extension du réseau d'Eaux Usées au Quartier La Plaine du Cour pour un montant total de 109 232 euros HT,

**Sollicite** une subvention maximale auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,

**Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération,

**S'engage** à prévoir les crédits nécessaires à cette extension.

b. Le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Il propose d'autoriser le Conseil Départemental de l'Ardèche à percevoir pour son compte la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à lui reverser.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Autorise** le Conseil Départemental de l'Ardèche à percevoir pour son compte la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à lui reverser,

**Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

3. *Extension du réseau EU – Quartier Les Moynaches*

- a. Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'extension du réseau d'Eaux Usées au Quartier Les Moynaches afin de raccorder les habitations existantes et les futures constructions et la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche.  
Le coût de cette opération s'élève à 43 165,00 euros HT.  
Le Maire propose de solliciter une subvention maximale auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Approuve** le projet d'extension du réseau d'Eaux Usées au Quartier Les Moynaches pour un montant total de 43 165,00 euros HT,

**Sollicite** une subvention maximale auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,

**Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération,

**S'engage** à prévoir les crédits nécessaires à cette extension.

- b. Le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.  
Il propose d'autoriser le Conseil Départemental de l'Ardèche à percevoir pour son compte la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à lui reverser.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Autorise** le Conseil Départemental de l'Ardèche à percevoir pour son compte la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à lui reverser,

**Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

5 - **FINANCES COMMUNALES** (*Rapporteur : Roland RIEU*)

1. *Association Musique sur un Plateau*

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Musique sur un Plateau initie les enfants à la musique dans le cadre des activités périscolaires et propose de leur allouer une subvention de 1 620 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Accepte** la subvention de 1 620 euros,

**Mandate** le Maire pour verser la subvention à l'Association Musique sur un Plateau.

2. *Association Burkin'Amitié*

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des 10 ans du jumelage avec le village de Poulallé au Burkina Faso, une délégation s'est rendue sur place du 03 au 10 décembre 2016.

À cette fin, une réception a été organisée, il propose de verser une subvention exceptionnelle à l'Association Burkin'Amitié pour ces frais qui s'élève à 2 000 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Accepte** la subvention exceptionnelle de 2 000 euros,

**Mandate** le Maire pour verser la subvention exceptionnelle à l'Association Burkin'Amitié.

6 - **DIVERS**

1. *Communauté de Communes DRAGA – Modification des statuts Loi NOTRe*

Le Maire fait lecture de la délibération n° 2016-129 du Conseil Communautaire du 08 décembre 2016 modifiant les statuts en application de la loi n° 2015-91 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et la modification des statuts de la Communauté de Communes DRAGA.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Approuve** les termes de la délibération n° 2016-129 du Conseil Communautaire du 08 décembre 2016.

Monsieur Mathon demande le coût, ainsi que le nombre de repas et de colis pour les anciens.

Monsieur Rieu répond : « à l'occasion des fêtes de fin d'année, nous avons proposé à nos aînés (à partir de 70 ans) soit un repas, soit un colis d'un montant de 35 euros par personne ».

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 19h30.

Le Maire, Roland RIEU  
Le 20 janvier 2017



## INFORMATION « FIBRE OPTIQUE »

*Intervention de Monsieur Christophe MATHON*

Rapporteur: Christophe MATHON, délégué de la communauté de communes au syndicat mixte **ADN** ( **A**rdèche **D**rome **N**umérique)

### **Compte rendu du comité syndical ADN du 3 novembre au Pouzin**

Un peu d'histoire; en 2007 la Région Rhône Alpes, l'Ardèche et la Drome décident d'unir leur destin numérique: création du syndicat ADN.

Après avoir mis en place la fibre optique aux administrations, collèges, lycées, hôpitaux et entreprises de la vallée du Rhône, **le syndicat mixte ADN décide de déployer la fibre optique aux habitations (FTTH)**. C'est la société ADTIM qui s'était vue confier la première tranche des travaux et c'est cette même société qui fera la deuxième partie du chantier.

Ce projet ambitieux qui est le plus important depuis le déploiement du réseau téléphonique, a pour but de conserver l'attractivité de nos deux départements et de lutter contre l'isolement.

C'est plus de 310000 prises à l'horizon de 2024 qui seront installées sur les 642 communes de Drôme-Ardèche, soit 97 % des foyers.

Sur DRAGA, et plus précisément sur Saint Montan, les travaux vont commencer en 2018 où on va utiliser pour ce déploiement les réseaux de France Télécom.

Le coût par foyer sera de 300 euro environ pour une puissance de 1 GBit /seconde,